Mode d'ENGAGEMENT obligatoire pour le VTT du 6 septembre 2020 à ST Croix-en-Plaine:

Compte tenu des impératifs sanitaires auxquels est soumis l'organisateur, les engagements sur place ne seront pas admis.

Les engagements des coureurs FSGT participant à l'épreuve FFC du 6 septembre se font obligatoirement par mail ou courrier à l'organisateur pour le jeudi qui précède la manifestation dernier délai en précisant :

Nom, Prénom, Date de naissance, Catégorie FSGT, Club, N° Licence FSGT

Paiement des engagements obligatoirement par chèque au tarif figurant sur la publication de course.

En cas d'engagement par mail le règlement est à envoyer par courrier à l'adresse ci dessous : Adresse mail: daniel.goepfert@neuf.fr Adresse postale: Daniel GOEPFERT, 14 rue des Alpes, 68280 ANDOLSHEIM

Attention : Tout engagement parvenant après le jeudi 3 septembre ne pourra être pris en compte.